



DANS SA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation d'abattage pour un sapin à M. et Mme J.-F. Bonjour, Rte de la Pale 8, parcelle 238

A pris note

- Des remerciements de l'association Acte Théâtre quant à notre soutien financier ;
- De la licence café-restaurant délivrée par la Police cantonale du commerce au Café des Amis, sa validité est jusqu'en 2020.

La municipalité